

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

4^e séance, 25^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 30 novembre 2022 à 17 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du conseil d'administration présents :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Madame Annie-Claude Bérubé, vice-présidente et parent d'un élève
Madame Karine Barma-Hamel, parent d'un élève
Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant
Monsieur Éric Pouliot, directeur d'établissement
Madame Jany St-Cyr, parent d'un élève
Madame Amélie Turgeon, parent d'un élève

Membre du conseil d'administration absent :

Madame Hélène Massé, membre de la communauté

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières et du transport
Monsieur Martin-Hugues Gauthier, observateur

Invités présents :

Monsieur Kévin Bélanger, Directeur en certification, CPA, Mallette Société de comptables professionnels agréés
Madame Hélène Michel, Associée responsable, vérificateurs du CSSDN, Mallette Société de comptables professionnels agréés

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Mme Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux personnes présentes.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Mme Ève Lapointe propose l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 30 novembre 2022 à 17 h 32.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CA-22-23-036

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bergeron et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant;

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Décisions

- 2.1 Rapport du vérificateur – Présentation (Huis clos)

3.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-22-23-037

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Eve Lapointe et résolu :

QUE les membres du conseil d'administration siègent à huis clos pour discuter du point 2.1 – Rapport du vérificateur - Présentation.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 17 h 33.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Rapport du vérificateur – Présentation

Mme Hélène Michel, CPA et associée responsable, accompagnée de M. Kevin Bélanger, auditeur et directeur principal, tous deux de chez Mallette, présentent le rapport du vérificateur aux membres du conseil d'administration et aux membres du personnel administratif présents.

La présentation se déroule à huis clos.

Les invités quittent la salle à 18 h 05.

Les membres délibèrent à huis clos.

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CA-22-23-038

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annie-Claude Bérubé et résolu :

QUE les membres du conseil d'administration siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 52.

Après la discussion qui a eu lieu à huis clos, il est décidé par les membres que des démarches seront effectuées par Mmes Suzie Lucas, directrice générale, Annie-Claude Bérubé et Jany St-Cyr afin de retenir les services d'un avocat externe, spécialisé en gouvernance. Un suivi sera apporté aux membres lorsque la personne sera identifiée.

À la suite des discussions tenues à huis clos. M. Martin Hugues Gauthier, personne issue du personnel d'encadrement désigné en vertu de l'article 167.1 de la LIP, indique qu'il se retirera des discussions à venir concernant ce dossier, afin d'éviter tout potentiel de conflit d'intérêts au regard de ses fonctions à titre de représentant.

CA-22-23-039

3.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 19 h 52.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Sandra Cauchon
Secrétaire générale